

Filière sportive

- [Conseillers des APS](#)
- [Educateurs des APS](#)
- [Opérateurs des APS](#)

Conseillers des APS [\(Retour sommaire\)](#)

Décret 92-364 du 01.04.1992	Portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives
Décret 93-555 du 26.03.1993	Conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.
Décret 92-366 du 01.04.1992	Echelonnement indiciaire applicable aux conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.

Educateurs des APS [\(Retour sommaire\)](#)

Décret 2011-605 du 30.05.2011	Portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives
Décret n°2010-329 du 22.03.2010	Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale
Décret 2010-330 du 22.03.10	Echelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22.03.2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale
Décret 2011-789 du 28.06.2011	Fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.
Décret 2011-790 du 28.06.2011	Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 7 du décret n°2011-605 du 30.05.2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives
Décret 2011-791 du 28.06.2011	Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n°2011-605 du 30.05.2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

<p>Décret 2011-792 du 28.06.2011</p>	<p>Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n°2011-605 du 30.05.2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives</p>
<p>Décret 2011-793 du 28.06.2011</p>	<p>Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n°2011-605 du 30.05.2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives</p>

Opérateurs des APS ([Retour sommaire](#))

<p>Décret 92-368 du 01.04.1992</p>	<p>Portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</p>
<p>Décret 93-553 du 26.03.1993</p>	<p>Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours externe pour le recrutement des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</p>
<p>Décret n°2016-604 du 12.05.2016</p>	<p>Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale</p>
<p>Décret n°2016-596 du 12.05.2016</p>	<p>Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale</p>